



Nº de rapport :	CONFIDENTIEL
	RAPPORT D'INCIDENT EN LIEN À LA SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES – PARTIE I
Nom de l'école :	
1. Noms du ou des élèves impliqués (si vous les connaissez)	
Lieu de l'incident (cochez une seule case)	Quelque part dans l'école ou sur le terrain de l'école (veuillez préciser)
	□ Pendant une activité parascolaire (veuillez préciser)
	□ À bord d'un autobus scolaire (veuillez préciser le numéro de l'itinéraire)
	□ Autres (veuillez préciser)
3. Date et heure de l'incident	Date : Heure :
4. Type d'incident (cochez toutes les cases qui s'appliquent)	Activités pouvant donner lieu à une suspension en vertu du paragraphe 306 (1) de la Loi sur l'éducation    Menacer verbalement d'infliger des dommages corporels graves à autrui.     Étre en possession d'alcool ou de drogues illicites.     Être en état d'ébriété.     Dire des grossièretés à une enseignante ou un enseignant ou à une autre personne en situation d'autorité.     Commettre un acte de vandalisme qui cause des dommages importants aux biens scolaires de son école ou aux biens situés sur les lieux de celle-ci.     Pratiquer l'intimidation.     Toute autre activité pour laquelle un élève peut être suspendu conformément à la politique du conseil scolaire.     [Nota : Les conseils doivent indiquer sur ce formulaire toutes les autres activités pour lesquelles un directeur de l'école peut suspendre un élève conformément à une politique du conseil.     Activités pouvant donner lieu à un renvoi en vertu du paragraphe 310 (1) de la Loi sur l'éducation     Étre en possession d'une arme, notamment une arme à feu.     Se servir d'une arme pour infliger ou menacer d'infliger des dommages corporels à autrui.     Faire subir à autrui une agression physique qui cause des dommages corporels nécessitant les soins d'un médecin.     Commettre une agression sexuelle.     Faire le trafic d'armes ou de drogues illicites.     Commettre une agression sexuelle.     Faire le trafic d'armes ou de drogues illicites.     Commettre une agression sexuelle.     Faire le trafic d'armes ou de drogues illicites.     Commettre une agression sexuelle.     Faire le trafic d'armes ou de drogues illicites.     Commettre une agression sexuelle.     Faire le trafic d'armes ou de drogues illicites.     Commettre une agression sexuelle.     Faire le trafic d'armes ou de drogues illicites.     Commettre une vol qualifié.     Donner de l'alcool à un mineur.     Toute autre activité pour laquelle un élève peut être renvoyé conformément à la politique du conseil scolaire.     Nota : Les conseils doivert indiquer sur ce formulaire toutes les autres act
5. Rapport présenté par : Non	ı: <u> </u>
Signature :	Date :
Coordonnées : Lieu :	Téléphone :